

PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LACOUR-D'ARCENAY ET DE MONTLAY-EN-AUXOIS

HISTORIQUE DU PROJET

2012 : Présentation de
l'étude de pré-faisabilité
au PNR Morvan

APPROCHE DU
TERRITOIRE

Octobre 2014
Lancement des études sur
Lacour-d'Arcenay

ÉTUDE DE
FAISABILITÉ

17/02/2016
2^{ème} permanence

ÉTUDES
ENVIRONNEMENT
DU PROJET

INSTRUCTION
DES DEMANDES
ADMINISTRATIVES

Juillet 2013
Délibération du conseil municipal
de Lacour-d'Arcenay

Mars 2015
1^{ère} permanence
Délibération du conseil municipal
de Montlay-en-Auxois

Invitation

L'équipe de VSB énergies nouvelles a le plaisir de vous
convier à sa deuxième permanence le

MERCREDI 17 FÉVRIER 2016
DE 9H À 12H EN MAIRIE DE LACOUR-D'ARCENAY

à cette occasion, nous vous présenterons les résultats des
premières études et les secteurs favorables à l'implantation
des éoliennes.

Nous répondrons à vos questions.

Pourquoi menons-nous des études ?

Ces études permettent de faire un état des lieux exhaustif du secteur sélectionné sur chaque thématique.

Nous pourrions ainsi déterminer la zone la plus propice à l'implantation des éoliennes dans le respect de la population, l'environnement et le territoire.

Quelles études ont été menées ?



Flore



Faune
(oiseaux,
chauve-souris)



Paysage et
patrimoine



Milieu humain



Milieu
physique



Acoustique

Le mât de mesure

Haut de 86 mètres il est équipé d'instruments de mesures permettant d'enregistrer des données nécessaires à l'évaluation du projet :

- direction et vitesse du vent,
- pluviométrie,
- enregistrement de la faune etc...

En moyenne un mât est installé pour une durée de 12 à 24 mois.



Et le vent ?

Un mât de mesure de vent a été installé sur la commune de Lacour-D'Arcenay dans la forêt du chaluët mi-octobre 2015.

Pour rappel, les éoliennes utilisent la force du vent pour produire de l'électricité.

Le saviez-vous ?

Pour 71% des riverains de parcs éoliens, les éoliennes sont bien implantées dans le paysage

Un sondage CSA d'avril 2015 révèle que 71% des riverains de parcs éoliens les considèrent comme bien implantés dans le paysage.

Une éolienne tue moins d'oiseaux qu'une route

Le taux de mortalité des oiseaux causé par les éoliennes est faible (entre 0 et 60 individus/an/éolienne) en comparaison des dégâts causés par les lignes électriques (40 à 1230 oiseaux/km) ou par les routes (30 à 100 oiseaux/km). (Source Ademe - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)

Par ailleurs, les développeurs doivent respecter les conclusions d'une étude d'impact environnemental dont une large partie est consacrée à la protection de l'avifaune locale et des chauve-souris. Cette étude est analysée en détail par les services de l'Etat.

Une éolienne fait moins de bruit qu'un lave-vaisselle

L'impact sonore d'une éolienne à son pied est de 55db, soit plus qu'une salle de séjour (40db) mais moins qu'une fenêtre sur rue (60db) ou qu'une voiture (80db).

L'implantation d'un parc éolien en France est soumise à la réglementation la plus stricte d'Europe. Il faut prouver que l'impact sonore du parc est inférieur aux seuils réglementaires. Ainsi, la distance minimale entre une éolienne et une habitation doit être de 500m. À cette distance, une éolienne a un impact de 35 db, soit moins qu'un lave-vaisselle (40 db).

(Source Ademe - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)

Les éoliennes n'entraînent pas de dévaluation de l'immobilier

Un rapport sur l'évaluation de l'impact de l'énergie éolienne sur les biens immobiliers en Nord-Pas-de-Calais (réalisé par l'association Climat Energie Environnement) indique que les transactions immobilières et prix des maisons à proximité des parcs éoliens étudiés n'ont pas diminué.



Les prochaines étapes

La première phase du projet éolien de Lacour d'Arcenay et Montlay-en-Auxois s'achève donc.

Le dossier a été présenté auprès des services de l'Etat le 19 février 2016, afin d'envisager son acceptabilité.

La prochaine phase consistera à optimiser les caractéristiques du projet et à proposer une implantation définitive.

L'implantation des éoliennes sera exposée aux riverains lors d'une dernière permanence, avec notamment les photomontages associés.

Lorsque tous les facteurs favorables seront réunis, la demande d'autorisation du projet sera concrétisée courant 2016.



Conception - VSB énergies nouvelles - Février 2016

Vos interlocuteurs privilégiés

Amandine Kim Lan
Responsable coordination projets
akimlan@vsb-en.eu

Élodie Gaillard
Cartographe / Chef de projet éolien
egaillard@vsb-en.eu
04 66 21 78 43

 **VSB**
énergies nouvelles

Développement, ingénierie financière, construction & exploitation de parcs éoliens, centrales photovoltaïques et hydroélectriques

27, quai de la Fontaine 30900 Nîmes - 04 66 21 78 43

Espace Performance Bâtiment G1 35760 Saint-Grégoire - 02 99 23 99 50

4 rue de Tambour 51100 Reims

contact@vsb-en.eu

www.vsb-en.eu